

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de St-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue à l'hôtel de ville 776, rue principale, le 1^{er} décembre 2014, à 19h30, présidé par le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête	M. Mario St-Pierre
M. Sébastien Desgagnés	M. Robin Cotnoir
Mme Sylvie Fauteux	Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

2014-12-01-01: MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire demande l'ajout dans 20- Divers, les sujets suivants : Congé inspecteur municipal, Bénévoles.

Monsieur le maire demande l'ajout dans 9- Résolutions, le sujet suivant : Nominations comités.

Monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés demande l'ajout dans 20- Divers, le sujet suivant : Fosse septique – cabane à sucre.

2014-12-01-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

1. Prière
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de question
5. Adoption des minutes du 3 novembre 2014
6. Adoption des minutes du 15 novembre 2014
7. Lecture et approbation des comptes
 - Liste des comptes fournisseurs
 - Rémunérations, prélèvements et autres
8. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
9. Résolution
 - Intérêts pécuniaires
 - Entente de service transport adapté – partie 2 Acti-Bus quote-part
 - Financement des acquisitions 2014 au Fonds de roulement
 - Réclamation subvention d'aide à l'amélioration du réseau municipal
 - Politique familiale 2015 (Politique)
 - Règlement no 223 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de St-Herménégilde – Modification de l'article 6
 - Entretien 2014-2015 borne sèche Rang 2
 - Engagement projet de l'indian Stream
 - Entretien des pelouses 2015
 - Entretien paysager 2015
 - Entretien ménager 2015
 - Echantillonneur
 - Taxes de services pour 1 logement au lieu de 2
 - Mandat laboratoire d'analyse de l'eau potable et des eaux usées 2015
 - Dossier plage
 - Nomination comités
10. Usine d'épuration
11. Aqueduc
12. États financiers mensuels
13. Dépôt du rapport de correspondance
14. Dépôt Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

15. Régie incendie
16. Régie des déchets solides
17. Loisirs
 - SAE 2015 – semaine supplémentaire
18. Famille et culture
 - SAE intergénérationnelle
19. Journal
20. Divers
 - Date de la prochaine réunion de travail
 - Date réunion budget
 - Souper de Noël (53 personnes)
 - Formation FQM (22 janvier 2015 de 19h à 21h à Hôtel Delta de Sherbrooke)
 - Congé inspecteur municipal
 - Bénévoles
 - Fosse septique Cabane à sucre
21. Période de question
22. Varia
23. Levée

Adopté.

2014-12-01-03: PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande au conseil si l'avenir du CLD a été déterminé. Monsieur le maire mentionne que rien n'a encore été statué par la MRC.

**2014-12-01-04: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3
NOVEMBRE 2014**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes du 3 novembre 2014 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

**2014-12-01-05: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 15
NOVEMBRE 2014**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes du 15 novembre 2014 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2014-12-01-06: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et Résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour les dépenses encourues soient payés. Chèques 4397 à 4441 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (78 140.17\$), et le rapport de salaires versés (novembre 2014) en date du 1^{er} décembre 2014.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général de présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

2014-12-01-07: RAPPORT DU MAIRE ET INSPECTEURS

Monsieur le maire résume la rencontre de la MRC. Il mentionne que le conseil doit déposer un

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M
S
no de résolution
ou annotation

projet pour le prochain dépôt du pacte rural qui est prévu le 17 avril 2015.

2014-12-01-08: INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre résolu à l'unanimité;

D'archiver les intérêts pécuniaires des 6 conseillers et le maire qui ont déposé leurs déclarations.

Adopté.

2014-12-01-09: ENTENTE ACTI-BUS 2015

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité d'accepter les conditions suivantes concernant les services de transport offerts par Acti-Bus de la Région de Coaticook Inc. :

1E La municipalité de **ST-HERMÉNÉGILDE** s'engage à verser (engagement moral) à Acti-Bus de la région de Coaticook inc., au cours de la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, un montant de **2 243,00\$** à titre de contribution municipale, tel que le prévoit le décret concernant le programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées;

2E CONSIDÉRANT les revenus prévus à titre de contribution du milieu;
CONSIDÉRANT les propos tenus par les responsables régionaux du Ministère des Transports du Québec, lors de l'assemblée qui regroupait tous les élus municipaux de la MRC de Coaticook, le 30 avril 2003, à l'effet que tous les revenus de contrats de transport local soient dorénavant considérés comme des contributions du milieu, en autant qu'ils transitent par la municipalité mandataire;
CONSIDÉRANT la situation financière d'Acti-Bus de la région de Coaticook inc.;

Il est convenu qu'Acti-Bus de la région de Coaticook inc. s'engage à offrir (engagement moral) à la municipalité de **ST-HERMÉNÉGILDE**, au moment de la facturation, une réduction sur sa contribution municipale au montant de **1 083,00\$**, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

3E Le montant réel que la municipalité de **ST-HERMÉNÉGILDE** s'engage à verser à Acti-Bus de la région de Coaticook, pour l'année 2015, se chiffrera à **1 160,00\$** et sera payable sur réception de la facture.

4E La présente entente sera signée par le Maire de la municipalité ainsi que par le Président de Acti-Bus de la région de Coaticook inc.

Adopté.

2014-12-01-10: FINANCEMENT DES ACQUISITIONS 2014 AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

Que la municipalité finance par le Fonds de roulement, l'acquisition des terrains de la Fabrique de la paroisse des Saint-Apôtres (25 000\$) et l'acquisition de 816, rue Principale (ancienne Caisse, 63 300\$) pour un total de 88 300\$. Le remboursement au Fonds de roulement se fera sur 5 ans.

Adopté.

**2014-12-01-11: RÉCLAMATION D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
MUNICIPAL – SUBVENTION ACCORDÉE DE 18 000\$ - DOSSIER NO
00021633-1 – 44015 (05) – 2014-09-09-46**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin municipal du 2^e Rang pour un montant subventionné de 22 794.99\$, conformément aux stipulations du ministère des Transports ;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

Adopté.

2014-12-01-12: POLITIQUE FAMILIALE 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu ;

D'adopter la Politique familiale 2015 déterminant les différents éléments d'aide aux familles.

Adopté.

2014-12-01-13: RÈGLEMENT NO 223 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST-HERMÉNÉGILDE – MODIFICATION DE L'ARTICLE 6

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

De modifier l'article 6 « Rémunération additionnelle » du Règlement no 223 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de St-Herménégilde en ajoutant le comité suivant :

- Membre du comité Sentier pédestre.

Adopté.

2014-12-01-14: ENTRETIEN BORNE SÈCHE RANG 2

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité;

Que le Conseil accepte la demande de 250\$ de M. François Crête pour le déneigement 2014-2015 de la borne sèche dans le Rang 2.

Adopté.

2014-12-01-15: ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2015-2017 – MISE EN VALEUR DE LA RÉPUBLIQUE DE L'INDIAN STREAM

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Herménégilde appuie l'Entente de développement culturel 2015-2017 pour la réalisation du projet de mise en valeur de la République de l'Indian Stream;

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Hereford sera le promoteur du projet auprès de la MRC et du Fonds Neil et Louise Tillotson

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et Résolu à l'unanimité ;

QUE la Municipalité de St-Herménégilde s'engage à contribuer un montant de 2 000 \$ en 2015 à l'Entente de développement culturel 2015-2017 conclue entre la MRC de Coaticook et le ministère de la Culture et des Communications du Québec et désigne la municipalité d'East Hereford comme interlocuteur pour la réalisation du projet de mise en valeur de la République de l'Indian Stream de l'Entente de développement culturel 2015-2017.

QUE la Municipalité de St-Herménégilde autorise la Municipalité d'East Hereford à soumettre une demande d'aide financière aux Fonds Neil et Louise Tillotson.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Adopté

2014-12-01-16: SOUMISSION ENTRETIEN ET TONTE DES PELOUSES 2015

ATTENDU QUE la municipalité de St-Herménégilde a reçu une soumission de Les Entretiens Hu-No Enr. pour l'entretien et la tonte des pelouses pour la saison 2015 au montant de 9 400\$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE Les Entretiens Hu-No Enr. propose d'offrir le service d'entretien et de tonte des pelouses pour les 2 autres années (2016-2017) au même montant annuel ;

ATTENDU QUE les travaux consistent à l'entretien et la tonte des pelouses des endroits suivants pour l'année 2015 :

- Centre Communautaire
- Bureau municipal (Ancienne Caisse)
- Garage
- Parc des Loisirs (autour de la patinoire, autour du chalet, terrain de balle (intérieur et extérieur), fossé près du chemin ancienne route 50 et stationnement)
- Site ornithologique au Marais Duquette (stationnement et sentier)
- Usine d'épuration au lac Lippé
- Plage municipale au lac Wallace
- Descente de bateau au lac Wallace
- Halte routière route 141
- Borne régionale et croix de chemin à l'intersection des routes 141 et 251
- Au panneau à l'intersection des chemins St-Jacques et St-Denis
- À la croix de chemin à l'intersection de la route 141 et chemin Mailloux
- À la croix de chemin sur le Rang 2 (près du chemin Des Pins)
- Aux 2 entrées de la municipalité (route 141 en face de la Ferme Lanciaux et près des Douanes)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu ;

QUE la municipalité de St-Herménégilde accorde le contrat à Les Entretiens Hu-No Enr. pour l'entretien et la tonte des pelouses 2015 SEULEMENT au montant de 10 807.65\$ taxes incluses ;

QUE le paiement des sommes dues aux présentes s'effectuera en 5 versements (juin, juillet, août, septembre et octobre), remis à l'entrepreneur entre le 1er et le 10ième jour du calendrier. Les montants des versements (avant taxes) seront respectivement de : 2200\$, 1800\$, 1800\$, 1800\$, 1800\$.

QU'un contrat devra être signé entre les parties et la secrétaire-trésorière et le maire sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de St-Herménégilde.

Adopté.

2014-12-01-17: SOUMISSION ENTRETIEN PAYSAGER 2015

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir et Madame la conseillère Jeanne Dubois mentionnent leur intérêt et ne participent pas au vote.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission pour l'entretien paysager 2015 de Louise Dubois au montant de 3400\$;

ATTENDU QUE les travaux consistent à l'entretien paysager des endroits suivants pour l'année 2015 :

- Centre Communautaire
- Bureau municipal (Ancienne caisse)
- Pots de fleurs (Centre, personnage historique, garage municipal, borne régionale)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

- Des 4 croix de chemin (Intersection Route 251 et Route 141, intersection Mailloux et Route 141, Rang 2 près du chemin des Pins, intersection Rang 4 et Désainde)
- Des 3 entrées de la municipalité (route 141 en face de la Ferme Lanciaux, route 141 près des Douanes et intersection Rang 9 et Vieux Canaan)
- Halte Routière sur la Route 141
- Panneau d'identification au Lac Lippé
- Enseigne au Marais Duquette
- Chalet des Loisirs (Enseigne et près du bâtiment)
- Entretien de la haie de cèdre (Parc des Loisirs et descente de bateau au lac Wallace)
- Arrosage des différents endroits de façon régulière

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu ;

QUE la municipalité de St-Herménégilde accorde le contrat à Louise Dubois pour l'entretien paysager 2015 au montant de 3 400\$ plus un budget maximal de 1500\$ pour l'achat de fleurs et de matériel (paillis, terre, etc.);

QUE le paiement des sommes dues aux présentes s'effectuera en 4 versements (juin, juillet, août et septembre), remis à l'entrepreneur entre le 1er et le 10ième jour du calendrier. Le montant par versement sera de : 850\$;

QUE celui-ci devra planter en priorité des fleurs vivaces et ce dans le but à court terme d'avoir que des vivaces ;

QU'un contrat devra être signé entre les parties et la secrétaire-trésorière et le maire sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de St-Herménégilde.

Adopté.

2014-12-01-18: SOUMISSION ENTRETIEN MÉNAGER 2015

ATTENDU Que la municipalité de St-Herménégilde a reçu une soumission de Les Entretiens Hu-No Enr. pour l'entretien ménager du centre communautaire au montant de 400\$ par mois (incluant les produits et fournitures) plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jeanne Dubois et résolu ;

QUE la municipalité de St-Herménégilde accorde le contrat à Les Entretiens Hu-No Enr. pour l'entretien ménager 2015 au montant de 400\$ par mois plus les taxes applicables ;

QUE le coût pour l'entretien des nouveaux bureaux à l'ancienne caisse sera évalué lors du déménagement.

Adopté.

2014-12-01-19: ÉCHANTILLONNEUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

D'autoriser l'achat d'un échantillonneur pour l'usine d'épuration au montant de 2700\$ plus les taxes applicables. Cet achat sera financé à même le surplus de l'exercice.

Adopté.

2014-12-01-20: TAXES DE SERVICES POUR 1 LOGEMENT AU LIEU DE 2

Dossier à l'étude.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

2014-12-01-21: MANDAT LABORATOIRE D'ANALYSE DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité;

Que le Conseil mandate la directrice générale à prendre entente avec un laboratoire pour les analyses de l'eau potable et des eaux usées pour 2015.

Adopté.

2014-12-01-22: ENTENTE TERRAINS DE LA PLAGE - MANDAT ARPEUTEUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité;

Que le Conseil mandate l'arpenteur Daniel Parent pour la délimitation des terrains dans le but d'une entente d'échange de terrains à la plage avec Gestion immobilière Valmar inc., selon la volonté du conseil.

Adopté.

2014-12-01-23: NOMINATIONS AU CONSEIL

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu ;

De nommer les conseillers aux différents postes, tel que décrit dans ce tableau :

Maire suppléant	En alternance sur 3 mois des postes 1 à 6
Voirie	Mario St-Pierre, Robin Cotnoir et Sébastien Desgagnés
Régie des incendies	Gérard Duteau
Régie des déchets	Réal Crête
Loisirs	Jeanne Dubois
Ressourcerie	Gérard Duteau
Forêt Hereford	Gérard Duteau
Culture	Sylvie Fauteux
Transport adapté	Sébastien Desgagnés
Famille	Sylvie Fauteux
Ressources humaines	Mario St-Pierre, Jeanne Dubois et Réal Crête
CCU	Sébastien Desgagnés, Réal Crête
Comité de l'eau à la MRC	Jeanne Dubois

Adopté.

2014-12-01-24: USINE D'ÉPURATION

Le voisin mentionne qu'il y a des odeurs désagréables près de l'usine. L'inspecteur a bouché les trous des regards près de l'usine et changé le charbon à la fin de novembre 2014. L'inspecteur assurera un suivi de cette problématique.

2014-12-01-25: AQUEDUC

Aucune nouvelle information.

2014-12-01-26: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose les états financiers mensuels au 30 novembre

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

2014.

2014-12-01-27: RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose le rapport de correspondance du 4 novembre 2014 au 1^{er} décembre 2014.

2014-12-01-28: RAPPORT DE GESTION DE L'EAU

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose le rapport de gestion de l'eau 2013.

2014-12-01-29 : RÉGIE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK

Monsieur le maire mentionne qu'il y a encore plusieurs visites de pompier à faire dans St-Herménégilde et les autres municipalités membres de la Régie. Il mentionne que nos pompiers peuvent continuer d'en faire le plus possible d'ici la fin de décembre 2014.

Il mentionne aussi que la Régie envisage la possibilité d'engager un TPI à l'année pour effectuer les visites.

2014-12-01-30: RÉGIE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

Aucune nouvelle information.

2014-12-01-31: LOISIRS

L'activité de Noël aura lieu le 14 décembre 2014.

Il y a une demande d'ajout d'une semaine supplémentation pour le SAE 2015. Le comité étudiera la demande et procédera à la demande de subvention annuelle

2014-12-01-32: FAMILLE ET CULTURE

Madame la conseillère Sylvie Fauteux résume les divers dossiers traités dans ses rencontres.

2014-12-01-33: JOURNAL

Aucune nouvelle information.

2014-12-01-34: DIVERS

Date de la prochaine réunion de travail : Aucune prévue

Date réunion budget : Aucune réunion de travail prévue. L'adoption aura lieu le 16 décembre 2014 à 19h30.

Souper de Noël : 53 personnes seront présentes. Certains points sont discutés concernant la préparation de l'activité.

Bénévoles : le maire mentionne qu'il faudrait souligner certains bénévoles de longues dates à titre exemple, de bénévoles de l'année.

Formation FQM (22 janvier 2015 de 19h à 21h à Hôtel Delta de Sherbrooke) : Il y aura inscription de Réal, Jeanne, Gérard, Mario et Sylvie).

Fosse septique cabane à sucre : Le propriétaire d'une cabane à sucre demande pourquoi il ne peut pas installer une fosse scellée au lieu d'une installation septique complète tel que mentionné dans le

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

test de percolation. La directrice générale explique que le règlement exige un test de percolation et le permis est émis selon les recommandations du rapport de percolation.

2014-12-01-35: ENTENTE POUR REMPLACEMENT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL PENDANT SON ABSENCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité ;

D'utiliser les services de Pierre Paquette (travailleur autonome) pour des remplacements lors de l'absence de l'inspecteur municipal à titre d'opérateur d'eau potable, opérateur à l'usine d'épuration et entretien divers, au taux horaire de 25\$ de l'heure.

Adopté.

2014-12-01-36: PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2014-12-01-37: VARIA

Aucune nouvelle information.

2014-12-01-38: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Réal Crête propose la levée de l'assemblée à 22h05.

Secrétaire-trésorière

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.